

Créteil, le 5 décembre 2023

UNIVERSITE PARIS EST-CRETEIL VAL DE MARNE (UPEC)

Faculté de Santé

Procès-verbal

Conseil de l'UFR de Santé du 20 Octobre 2023

Membres présents :

Vincent AUDARD, Giuliana AMADDEO, Caroline BARAU, Florence CANOUI-POITRINE, Marion COURTIN, Sylvain DIAMANTIS, Cynthia ENGELS, Muriel FORT, Martine GARRIGOU, Sylvie HAULON, Thierry HEBBRECHT, Carole HENIQUE-GRECIET, Charles LAIDI, Marie LAURENT, Emmanuelle LORISSON, Jean Christophe LOURME, Rémy NGUYEN, Frédéric RELAIX, Frédéric SCHLEMMER, David SIBON, Aurélie SITTER, Lena STASIAK, Guillaume SURVILLE, Adil TAGRI, Allan THIOLAT, Pierre WOLKENSTEIN.

Membres représentés :

Clément BAPTISTA, Françoise BOTTEREL, Eléa CHALIER, Sophie LANONE, Marine LUNVEN, Orianne WAGNER-BALLON.

Membres absents : Cylia AFROUN, Charles Henri FLOUZAT-LACHANIETTE, Claude LACHENY, Nicolas LELLOUCHE, Laurence LENOIR LABREUVOIS, Armand MEKONTSO-DESSAP, Anaïs PUJALS

Membres excusés : Bassam HADDAD, Benoit SCHLEMMER

Invités présents : Julie CURIEN, Malika DERRAS, Agnès FAUQUEMBERG, Julie MARCUS.

Table des matières

Points	page
1) Approbation du PV du 21 septembre 2023 – <i>Vote</i> Rapporteur : Pierre Wolkenstein	2
2) Département Licence Sciences pour la Santé : <ul style="list-style-type: none"> • L3 LSPS Modification M3C (ECTS) – <i>Vote</i> Rapporteurs : Carole Hénique-Gréciet • Modalités d'accès aux études médicales (MMOP) et contrôle des connaissances – <i>Vote</i> Rapporteur : Ivan Sloma 	3
3) Département Etudes Médicales : <ul style="list-style-type: none"> • Modification de la maquette du DFGSM pour l'UE d'engagement – <i>Vote</i> Rapporteur : Vincent Audard 	6
4) Département Master : <ul style="list-style-type: none"> • Masters 2 Mention Biologie Santé - Modalités des Contrôles des Connaissances et des Compétences (M3C) – <i>Vote</i> • Masters 2 Mention Santé Modalités des Contrôles des Connaissances et des Compétences (M3C) – <i>Vote</i> Rapporteur : Julie Marcus • Modification de la période d'examen des UE de Master pour les DFASM 3 -- <i>Vote</i> Rapporteur : Julie Marcus 	7 9
5) Département Paramédical <ul style="list-style-type: none"> • Règlement pour l'accès aux formations paramédicales (KEIR) – <i>vote</i> Rapporteur : Caroline Barau • Répartition des places en Kinésithérapie – <i>vote</i> Rapporteur : Caroline Barau • Passerelle Licence Santé et formations paramédicales – information Rapporteur : Caroline Barau 	9 10 11
6) DUFMC : <ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement DU/DIU/CU – <i>Vote</i> • Politique d'exonération de tarif – <i>Vote</i> Rapporteur : Agnès Fauquemberg 	12
7) Vie étudiante : <ul style="list-style-type: none"> Associations Etudiantes – Projets 2024 – Information • Association Cristolienne des Arts (ACA) rapporteurs : Mattis Liebskind , Amaury Lejay & Constance Morand • AEMC rapporteurs : Samuel FARNEL Président, Dahlia Laktib Secrétaire Générale, Vadim Doucet Trésorier • Tutorat Santé Paris 12 rapporteurs : Chloé Wolos présidente, Maxime Letestu Secrétaire Général, Mathurin Coste Trésorier 	13 14 14

<p>8) Personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Référentiel National d'Activités (RNA) Cadrage local – vote Rapporteur : Allan Thiolat • Révision des effectifs hospitalo-universitaires 2024 (PU-PH, MCU-PH et PHU) – vote Rapporteurs : Pierre Wolkenstein et Bernard Maitre 	<p>15</p> <p>16</p>
<p>9) Vie de l'Etablissement</p> <p>Elections Doyen : information – Rapporteur : Pierre Wolkenstein</p> <p>UFR de Santé : Point travaux – Information Rapporteur : Pierre Wolkenstein</p>	<p>18</p> <p>18</p>

I. Approbation du PV du 21 Septembre 2023 – vote
Rapporteur : Pierre Wolkenstein

Le procès-verbal du Conseil d'UFR du 21 Septembre 2023 préalablement examiné par les conseillers est soumis à leur vote pour être approuvé.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres, présents et représentés.

II. Département Licence Sciences pour la Santé : Annexe1

• **L3 LSPS Modification M3C (ECTS) – Vote**
Rapporteurs : Carole Hénique-Gréciet

Carole Hénique-Gréciet prend la parole au sujet d'une modification des M3C de la LSPS3, pour l'année universitaire 2023/2024 votés au conseil précédent. Des ECTS ont dû être retravaillés, notamment entre les semestres 5 et 6 :

- L'UE « Technique, vie, société : enjeux contemporains en santé » passe à 2 ECTS au lieu de 3.
- L'UE « Compétences transversales », qui contenait une ECUE de Projet professionnel et personnel, était divisée en 2, une au semestre 5 et une au semestre 6, elle passe maintenant uniquement au semestre 5 (2 ECTS)

Ce point de l'ordre du jour est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

• **Modalités d'accès aux études médicales (MMOP) et contrôle des connaissances – Vote**
Rapporteur : Ivan Sloma

Annexe 2

Ivan Sloma prend la parole pour énoncer les modifications apportées cette année aux modalités d'accès aux filières Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP).

Il évoque d'abord la complexité évidente due aux nombreuses composantes impliquées dans les 18 Licence Accès Santé (LAS) proposées aux étudiants. Ces 18 licences sont réparties sur 2 universités : l'UPEC mais aussi l'Université Gustave Eiffel (Champs sur Marne) qui a ouvert 3 LAS.

Ces 18 LAS représentent 2490 étudiants pour l'année universitaire 2023-2024. (Diapositive n°2)

Il n'y a pas de modifications sur le nombre de licences accès santé cette année par rapport à l'année dernière, sauf une exception pour la Licence Chimie qui ouvre en première année (L1) à la Faculté de Sciences et Technologies (FST UPEC). La FST compte beaucoup sur cette licence pour pourvoir des places en pharmacie, aux vues des difficultés rencontrées au niveau national de pourvoir ces places (700 à 800 places libres en 1^{ère} année de pharmacie).

Ensuite, Yvan Sloma rappelle les trois parcours d'accès à MMOP, avec notamment les effectifs :

- **1^{er} parcours** : Les étudiants en 1^{ère} année de Licence Sciences Pour la Santé (LSPS1), ils sont au nombre de 1139 et représentent 46% des étudiants qui peuvent candidater à MMOP.
- **2^{ème} parcours** : Les étudiants en 1^{ère} année de Licence Accès Santé (LAS1), ils sont au nombre de 361 et représentent 14% des étudiants qui peuvent candidater à MMOP.
- **3^{ème} parcours** : Les étudiants ayant validé au minimum 120 ECTS en licence, que ce soit en LSPS 2 ou 3 ou bien en LAS 2 ou 3, ils sont au nombre de 990 et représentent 40% des étudiants qui peuvent candidater à MMOP.

Il présente ensuite le numerus apertus (capacité d'accueil globale minimale) pour l'entrée en 2^{ème} année MMOP 2024-2025. Cela a déjà été voté, il a ajouté les proportions de places pour chaque filière MMOP (Diapositive n°4).

Il y a peu de places proposées pour le parcours 2 (étudiants en LAS 1^{ère} année) de la capacité d'accueil à MMOP. Cela résulte d'une analyse de la réussite des étudiants en 2^{ème} année de médecine qui proviennent de 1^{ère} année de LAS. Ces étudiants ont d'importantes difficultés à suivre les enseignements dans les filières médicales. A sa connaissance, aucun étudiant qui provenait de LAS 1^{ère} année n'a validé en 1^{ère} session son année de DFGSM2.

Au départ, une analyse du parcours des étudiants qui s'inscrivent en 1^{ère} année de LAS à l'UPEC avait été faite, et il y avait des profils atypiques, notamment près de la moitié des étudiants qui étaient inscrits en Licence Philosophie ou Lettres, provenaient d'un baccalauréat scientifique.

Aujourd'hui, avec la réforme du baccalauréat, l'hétérogénéité des étudiants augmente, car les lycéens peuvent choisir des options exclusivement littéraires, ce qui fait probablement des étudiants qui n'ont pas suivi de matières scientifiques depuis la seconde. Ceci crée potentiellement des difficultés aux étudiants, avec des retards à rattraper en 1^{ère} année de LAS.

L'équipe pédagogique a donc préféré favoriser les étudiants en 2^{ème} ou 3^{ème} année de LAS, car ils réussissent mieux que ceux en 1^{ère} année de LAS. Ce qui répond plus à l'objectif de diversification des profils, puisque que l'on ne se diversifie pas au bout d'une seule année de licence.

Autre élément à prendre en compte, la possibilité de faire basculer des places vers d'autres universités, par le biais de conventions. Depuis l'année dernière, il est possible de transférer des places non pourvues entre établissements d'une même région ayant conclu une convention d'accueil d'étudiants en 2^{ème} année dans une filière de santé. Parfois, ces universités ont des difficultés à remplir leur quota d'étudiants, et donc nous avons la possibilité, si nous avons des candidats, de proposer davantage de places que le numerus apertus prévoit, dans le cas où les universités d'accueil ne remplissent pas leurs places.

En l'occurrence (entre 2022 et 2024) cela concerne 5 places en maïeutique et 14 places en pharmacie, que nous avons pu proposer en plus à nos étudiants.

Le Doyen remercie particulièrement Malika Derras pour cet exercice effectué. Il rappelle que nous sommes une des rares facultés à combler toutes nos places et même plus.

Ivan Sloma parle ensuite de la refonte complète des modalités d'enseignement pour le module santé, à destination des étudiants inscrits dans les composantes (en LAS).

Il rappelle qu'il y avait anciennement 2 modules (1 module de 2ECTS, et 1 module de 9 ECTS), et qu'il n'y en a plus qu'un, pour simplifier le dispositif.

Les étudiants s'inscrivent en début d'année à une ou plusieurs UE (unité d'enseignement), qui sont une « synthèse » des anciennes UE de Sciences Biomédicales des deux anciens modules.

Les enseignements de Sciences Humaines et Sociales (SHS) ont été retirés, car ils ont constaté des difficultés dans les disciplines scientifiques en 2^{ème} année d'études médicales, et il est important de consolider un maximum les enseignements scientifiques et médicaux.

Il annonce ensuite les modalités de validation de l'option santé :

- Le contrôle des connaissances des UE de l'option santé fait l'objet d'un examen terminal à l'issue des 2^e, 4^e et 6^e semestres des années de licence.
- Pour que la candidature aux filières médicales lors de l'année en cours soit éligible, les UE de l'option santé passées l'année en cours doivent être validées en session 1.
- Si des UE de l'option santé (UE1 et/ou UE2) ont été intégrées à l'une des maquettes de 1^e année de L.AS, alors une session 2 sera organisée, uniquement pour les étudiants ayant obtenu une note strictement inférieure à 10/20 en session 1 aux UE concernées, quelle que soit leur licence disciplinaire.
- La validation en session 2 ne permet pas l'éligibilité d'une candidature aux filières médicales l'année en cours. La validation d'une UE de l'option santé en session 2 est acquise pour l'année suivante.

Il poursuit par la procédure d'admission pour les filières MMOP, sans grand changement :

- Evaluation des candidatures recevables par un jury
- 1 jury pour chaque groupe de parcours
- Au vu des résultats, le jury fixe des seuils d'admission directe et d'admissibilité pour les épreuves orales
- 50% au maximum des places dans chaque filière médicale sont accessibles à l'issue du 1^{er} groupe d'épreuves

Ivan Sloma explique ensuite les modalités d'interclassement pour le 1^{er} groupe d'épreuves :

- **Parcours 1 (LSPS 1)** : Moyenne de licence au prorata des ECTS hors UE compétences transversales (Projet professionnel, compétences informationnelles)
- **Parcours 2 (LAS1)** Note finale / 20 obtenue comme suit :
Moyenne centrée réduite ramenée à une note sur 20 et tenant compte de l'ensemble des étudiants de la licence (avec et sans accès santé) = 50% de la note finale
Moyenne de l'option santé = 50% de la note finale
- **Parcours 3 (≥ 120 ECTS)** : Note finale / 20 obtenue comme suit :
LSPS2/3 identique au parcours 1 (toutes les UE, même l'UE compétences transversales)
LAS2/3 identique au parcours 2, sauf note de licence hors stage et mobilités internationales

Ensuite, il explique les modalités d'interclassement, pour le 2nd groupe d'épreuves :

- Epreuves orales (modalités inchangées par rapport à l'année dernière)
- Deux mini-entretiens multiples (MEM)
- Communes aux étudiants des différents groupes de parcours
- Evaluation des compétences pertinentes pour exercer un métier de santé mais différentes des compétences spécifiques en santé (empathie, esprit de synthèse et d'analyse...)

A l'issue de ces épreuves orales, il y a un second interclassement qui est fait :

- Classement en fonction des résultats obtenus au 1^{er} groupe d'épreuves et au 2nd groupe d'épreuves : pondération 60% groupe 1 (écrits)/40% groupe 2 (orales) et note seuil $\geq 7/20$ pour la moyenne des épreuves orales
- Les ex aequo sont départagés par le résultat aux épreuves du 1^{er} groupe
- Possibilité d'une liste complémentaire lorsque toutes les places ne sont pas pourvues
- Pas d'obligation de pourvoir toutes les places

Pour finir, il rappelle qu'il n'y a pas d'obligation à remplir toutes les places, si le jury juge que le niveau des étudiants n'est pas suffisant pour intégrer les études médicales.

Suite à cette présentation, Adil Tagri, étudiant élu, pose une question au sujet des modalités d'interclassement entre les LSPS 2 ET 3 (qui appartiennent au 3^{ème} parcours), il demande s'il y a une répartition de places entre ces 2 années, car même s'ils font partie du même groupe, cela reste 2 années différentes. Des étudiants de LSPS 2 et 3 leur ont remonté ce questionnement.

Ivan Sloma lui explique qu'ils font partie du même groupe/parcours, et que donc ils se partagent les places comme stipulé dans la réglementation, avec ce quota de places défini par le Ministère.

Le Doyen intervient et explique que la création de ce groupe a pour vocation d'équilibrer les chances entre les différentes années. Par ailleurs, cela est inscrit dans les modalités de contrôles des connaissances et des compétences, validées par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Ce point de l'ordre du jour est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

III. Département Etudes Médicales :

Annexe 3

- **Modification de la maquette du DFGSM pour l'UE d'engagement – Vote**
Rapporteur : Vincent Audard

Vincent Audard présente une petite modification au sujet de l'EU d'engagement. Il rappelle le contexte : il y avait une obligation ministérielle de créer une ECUE obligatoire de « Médecine et santé environnementale », dont le responsable pédagogique est le Pr Pascal Andujar.

En parallèle, une demande forte (en 2022) de la part des élus étudiants de maintenir un nombre d'étudiants tuteurs suffisant, car ils craignaient une fuite des étudiants en lien avec les points de parcours.

Dans un premier temps, il a été proposé de créer une ECUE Tutorat obligatoire, associée à l'ECUE « Médecine, et santé environnementale », ce qui crée donc l'UE « Engagement ».

A posteriori, l'équipe pédagogique s'est rendue compte de plusieurs choses :

- Pour l'obtention des points de parcours = l'UE doit être libre « en sus », non incluse dans la maquette
- Pour le tutorat, les 40 points de parcours ne sont prévus que pour les responsables du tutorat
- Nécessité de tenir compte des autres activités sociales et associatives et pas uniquement des activités de tutorat (demande des élus)

Ce qui est donc proposé, c'est la création d'une UE « Engagement UPEC » :

- Une UE libre
- Hors maquette DFGSM
- Sous la responsabilité du Dr. Blanche Bapst
- Accessible pour les étudiants en DFGSM 2 ou 3 (semestre 4 et 6)
- Englobant l'engagement associatif, social et pédagogique

La validation repose sur un travail social, associatif ou au tutorat, d'un minimum de 15h (justificatif du nombre d'heures nécessaire) et sur l'écriture d'un mémoire.

Les objectifs sont, tout d'abord, l'obtention a minima de 10 points de parcours, l'obtention de 40 points de parcours si l'étudiant valide l'UE et réalise au moins 60h d'activités associatives/sociales ou si l'étudiant est responsable du tutorat.

(Sous réserve de la validation définitive du Ministère)

Cela permet en parallèle de maintenir l'UE obligatoire de « Médecine et santé environnementale » au 2^{ème} semestre de DFGSM3, avec une validation par contrôle continu (à 20%) et examen final (à 80%).

Le Doyen rappelle que le Ministère ne s'est pas positionné de manière très claire pendant un certain nombre de mois, que les décisions prises l'ont été finalement avec la collaboration des étudiants (ce qui lui semble être une très bonne chose), mais que cela a généré une certaine angoisse, car nous étions dans une incertitude.

Un membre du conseil se demande quel volume horaire représentera cette UE. Vincent Audard ne dispose pas de cette information.

Adil Tagri, étudiant élu, prend la parole pour remercier toute l'équipe pédagogique qui a travaillé sur cette UE d'engagement. Il pose ensuite une question, au sujet des modalités qui encadrent cette UE, et souhaite notamment savoir quand est-ce qu'ils auront ces modalités.

Le Doyen affirme que les modalités seront discutées dès le retour du Dr. Blanche Bapst, en novembre. Le Doyen ne souhaite pas faire voter le point, si le volume horaire n'est pas clairement arrêté. Il demande alors aux étudiants s'ils estiment qu'il y a un impératif technique à faire voter ce point maintenant. Un étudiant élu lui répond qu'il n'y a pas d'impératif, et que les modalités générales leur conviennent. Le Doyen remercie les étudiants pour leur tolérance. Le Doyen fait donc voter le point en se concentrant sur les modalités générales, et indique que les précisions, telles que le nombre d'heures, seront vues par la suite.

Ce point de l'ordre du jour est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

IV. Département Master

Annexe 4

- **Master 2 Mention Biologie Santé et Mention Santé – Modalités des Contrôles des Connaissances et des Compétences (M3C) – Vote**
Rapporteur : Julie Marcus

Julie Marcus commence par énoncer les Masters dont les maquettes sont reconduites à l'identique, en l'occurrence le Master Immunologie et le Master Sciences Chirurgicales.

Deux parcours n'ouvrent pas cette année, car ils sont en cours de modification pour proposer une maquette totalement repensée pour l'année prochaine : le Master Recherche en Médecine Palliative, et le Master Immunité anti-infectieuse et Vaccins.

Julie Marcus commence par annoncer les M3C du Master 2 Biothérapies Tissulaires Cellulaires et Géniques (BTCCG).

Pour rappel, ce Master propose 2 parcours pédagogiques : un parcours **Professionnel** et un parcours **Recherche**

À noter :

- Une harmonisation de la nomenclature avec Paris Saclay et Paris Nord, sur le découpage des UE.
- La création d'une nouvelle UE à choix, uniquement pour le parcours Recherche : Recherche clinique en biothérapies, qui sera évalué en épreuve terminale, 100% à l'écrit.
(Détail diapositive n°4)

Le Master Biologie, Physiopathologie, Pharmacologie du Cœur et de la Circulation (Bioceur), en collaboration avec Paris Saclay, Paris Cité et Paris Nord,

À noter :

- Harmonisation avec Université Paris Saclay, Université Paris Cité, Université Paris Nord
- Modification de la modalité d'évaluation de l'UE 1 : en 100% écrit l'année dernière, qui passe en 70% écrit et 30% oral.
(Détail diapositive n°5)

Le Master Neurosciences du Mouvement,

À noter :

- Restructuration de l'offre en UE / ECUE
- Création (ou retour) de 4 ECUE, évaluées en épreuve terminale 100% écrit, Sauf Bibliographie/Lecture Critique d'Article (LCA), en épreuve terminale, 50% oral / 50% écrit
(Détail diapositive n°6)

Le Master Toxicologie Environnement Santé (TES), en collaboration avec Paris Saclay et Paris Cité, pour rappel, ce Master propose 2 parcours pédagogiques : un parcours **Professionnel** et un parcours **Recherche**.

À noter :

- Suppression d'une UE à choix, et modification des volumes d'enseignement de 5 UE (pour le parcours pro)
- Suppression de 2 UE à choix, modification des volumes d'enseignement de 4 UE, et une fusion de 2 UE (pour le parcours recherche)
(Détail diapositives n°7 et 8)

Le Master Bio-ingénierie pour la santé (M BIOS),

À noter :

- Correction d'erreurs sur les types d'enseignement (Obligatoire / à choix) et heures d'enseignement
- Précision concernant le nombre d'ECUE à choisir
- L'ECUE Méthodologie à la recherche passe en évaluation terminale 100% écrit
(Détail diapositive n°9)

Le Master Epidémiologie et Surveillance des Maladies Infectieuses humaines et animales (ESMIHA), Pour rappel, le Master a changé de nom cette année (voté en 22/23)

À noter :

- Changements d'intitulés, de répartition des ECTS et d'heures d'enseignement.
- Apparition de la notion de One Health, en cohérence avec les réflexions menées autour de la création du MASTER 1.
(Détail diapositives n°10 et 11)

Le Master Recherche en Santé Publique,

Pour rappel, il propose 3 parcours pédagogiques : un parcours **Recherche Clinique**, un parcours **Épidémiologie** et un parcours **Organisation et système de santé**

À noter :

- 3 nouvelles UE, qui seront évaluées en examen terminal 100% écrit (parcours 1 et 2)
- Redistribution des ECTS (parcours 1 et 2)
- L'UE Epidémiologie Quantitative devient obligatoire, sans changement de ses modalités d'évaluation (parcours 3)
- (Détail diapositives n°12, 13 et 14)

Le Master Gestion des risques associés aux soins, pas de grosses modifications de la maquette, hormis la correction de 2 intitulés d'UE (Détail diapositive n°15)

Le Master Médecine Palliative : clinique, soins, pédagogie, management,

À noter :

- 2 nouvelles UE
- 2 changements d'intitulés
- Redistribution des ECTS
- Changement de modalités d'évaluation pour 2 UE
(Détail diapositive n°16)

Le Master Recherche, gestion de projets et pratiques professionnelles en ergothérapie (RG3PE),

À noter :

- Changement de nomenclature, transformation de tous les ECUE en UE
- Changement de modalités d'évaluation pour 5 UE :
(Détail diapositives n°17 et n°18)

- **Modification de la période d'examens des UE de Master pour les DFAMS 3 - Vote**

Rapporteur : Julie Marcus

Pour rappel : L'obtention d'un MASTER 1 = 40 points de parcours

Les étudiants ayant déjà validé 4 UE de master en DFASM2/3, ont la possibilité de finir leur Master en DFASM3.

Mais :

- Les cours ne peuvent démarrer qu'après les EDN
- Ils doivent pouvoir disposer de leur attestation de réussite avant le mois de juillet.

D'où la proposition d'un calendrier spécifiquement dédié à ces étudiants pour leurs UE de master :

Cours semestre 1 : du 6/11/23 au 13/01/24 ; Examens la semaine du 22/01/23

Cours semestre 2 : du 29/01/24 au 13/04/24 ; Examens du 22/04/24 au 04/05/24

Examens Session 2 la semaine du 10/06/24 ; Jury de fin d'année la semaine du 24/06/2

([Détail diapositive n°20](#))

Ce point de l'ordre du jour est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

V. Département Paramédical

- **Règlement d'accès aux formations paramédicales (KEIR) - Vote** Annexe 5
Rapporteur : Caroline Barau

Caroline Barau présente le règlement d'accès aux formations paramédicales KEIR, acronyme de Kinésithérapie, Ergothérapie, soins Infirmiers et Electroradiologie médicale.

Les candidatures sont synchronisées avec les candidatures MMOP (en terme de calendrier), mais les modalités d'accès sont distinctes de MMOP. La particularité de ces filières KEIR est qu'elles sont accessibles en L1, L2 et L3 de Licence Sciences pour la Santé, à la différence des filières MMOP où il n'y a que 2 candidatures possibles. De plus, les filières kinésithérapie et ergothérapie sont aussi accessibles aux LAS disciplinaires.

Il y a un règlement par filière, qui est déposé sur Cristolink, comme pour les filières MMOP.

Pour la candidature en filière Ergothérapie :

- Possible en L1, L2, L3 SPS et en LAS disciplinaires
- Deux critères pour l'admissibilité :
 - Validation de l'année de licence en 1^{ère} session
 - Validation de l'UE paramédicale en 1^{ère} session
- Classement par ordre de mérite

L'admission se fait après candidature par mail, auprès de l'Institut de Formation en Ergothérapie. Le jury d'admission est composé d'Arnaud Le Labourier et de Cynthia Engels.

Comme pour toutes les filières KEIR, la confirmation d'acceptation de l'admission vaut renonciation à la participation au second groupe d'épreuves d'admission aux filières médicales.

Pour la candidature en Soins infirmiers et Electroradiologie médicale, les candidatures sont assez similaires :

- Possible en L1, L2, L3 SPS
- Deux critères pour l'admissibilité sur la passerelle LSPS-IFSI/IFMEM :
 - Validation de l'année de licence en 1^{ère} session
 - Validation de l'UE paramédicale en 1^{ère} session
- Classement par ordre de mérite

L'admission en 2^{ème} année de soins infirmiers, à l'issue de la passerelle, est soumise à un jury, composé de tous les directeurs des IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers) partenaires de l'UPEC, et de Caroline Barau.

L'admission en 2^{ème} année d'électroradiologie médicale, est soumise à un jury, composé des directeurs de l'IFMEM, partenaire de l'UPEC, et d'Alain Luciani.

Caroline Barau précise qu'il est impératif que la vaccination des étudiants soit à jour, pour leur stage de 7-8 semaines en juin-juillet.

La confirmation d'acceptation de l'admission vaut renonciation à la participation au second groupe d'épreuves d'admission aux filières médicales.

Pour la candidature en Kinésithérapie :

- Possible en L1, L2, L3
- Deux critères pour l'admissibilité :
 - Validation de l'année de licence en 1^{ère} session
 - Validation de l'UE paramédicale en 1^{ère} session
- Classement par ordre de mérite

Pour les LAS disciplinaires :

- Possible en L1, L2, L3
- Avec les mêmes critères et classement que MMOP

L'admission se fait au cours d'un « amphi de garnison », organisé par Malika Derras et Caroline Barau.

La confirmation d'acceptation de l'admission vaut renonciation à la participation au second groupe d'épreuves d'admission aux filières médicales.

Les étudiants qui se sont désistés au profit de la participation au second groupe d'épreuves d'admission aux filières médicales perdent le bénéfice de leur classement en filière kinésithérapie.

Un point spécifique a été ajouté au règlement de cette filière, il concerne la tenue vestimentaire exigée lors de certains travaux pratiques de kinésithérapie.

Ce point de l'ordre du jour est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Répartition des places en kinésithérapie d'accès aux formations - Vote** Annexe 6
Rapporteur : Caroline Barau

Caroline Barau présente ensuite les résultats d'admission en filière kinésithérapie, de l'année 2023/2023.

Il y a eu 60 places pourvues par les étudiants de L1 Sciences Pour la Santé cette année, réparties entre nos écoles partenaires, publiques et privées. (Voir tableau diapositive n°1).

En L2 et L3, il y eu 30 places pourvues par les étudiants (Voir tableau diapositive n°2).

Ces places ont donc été affectées sans aucune difficulté, pour cette année universitaire. Au-delà de ces places, 45 autres places supplémentaires ont été prises par nos étudiants, ce sont des places qui n'avaient pas été pourvues par les autres universités franciliennes :

- 14 places à l'IFMK Assas
- 15 places à EKP ADERF
- 14 places à l'IFMK CEERRF
- 2 places à l'ENKRE Saint Maurice

Répartition de ces places supplémentaires :

- 7 en L1
- 22 en L2
- 14 en L3
- 2 en LAS disciplinaires

Au total, 138 places pourvues en filière kinésithérapie.

Pour cette année universitaire 2023/2024, sont proposées 78 places pour les étudiants de L1, 38 places pour les étudiants de L2/L3 et 3 places pour les étudiants en LAS disciplinaires (Voir tableau diapositive n°3).

Ce qui fait un total de 120 places, contre 93 places l'année dernière (hors places supplémentaires). Le Doyen exprime sa satisfaction et pense que c'est un vrai succès pour la faculté.

Ce point de l'ordre du jour est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **Passerelle Licence Santé et formations paramédicales - information** Annexe 7
Rapporteur : Caroline Barau

Caroline Barau expose un bilan du dispositif passerelle qui permet aux étudiants de Licence Sciences pour la Santé de se réorienter vers les filières paramédicales après 3 années d'existence. Pour rappel, il existe 3 passerelles :

- Accès en 1^{ère} année à l'Institut de Formation en Ergothérapie (IFE)
- Accès en 2^{ème} année à l'Institut Formation de Manipulateurs d'Électroradiologie Médicale (IFMEM) de Picpus.
- Accès en 2^{ème} année en Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)

96% des étudiants ont réussi leurs études en ergothérapie (total de 26 étudiants).

La passerelle avec l'IFMEM a nécessité une refonte de l'option paramédicale pour tenir compte des enseignements de 1^{ère} année de formation manipulateurs radio. Les 3 étudiantes ayant bénéficié de cette passerelle (promotion 21-22) sont en 3^{ème} année avec d'excellents résultats. Pour la promo 22-23, un peu plus de 70% des étudiants ont obtenu un passage en 2^{ème} année, et le reste en 1^{ère} année.

La passerelle qui compte le plus grand nombre de résultats est celle vers les IFSI car elle a été la première mise en place et elle offre 2 promotions par an (car 2 instituts font leur rentrée en février). Le tronc commun de la LSPS a été travaillé pour intégrer un certain nombre d'enseignements de 1^{ère} année d'IFSI. Un certain nombre d'UE ont été ajoutées au fur et à mesure des années pour permettre de diminuer le nombre de dettes en 2^{ème} année (détails en diapo 10). AU démarrage la dette était de 12 ECTS, elle est aujourd'hui de 4 ECTS.

Le total des étudiants passerelliens sur les 3 promotions est de 53. (détails diapo 11).

Après des entretiens individuels menés auprès de la 1^{ère} promotion, il ressort que les étudiants avaient en grande partie un intérêt pour le métier d'infirmière avant d'entrer en LSPS. Ils expriment aussi la difficulté du stage et la méconnaissance du dispositif par les tuteurs de stage qui ont du mal à comprendre le cursus particulier dans lequel ils sont. Il y a un travail de communication à faire auprès des cadres, pour leur expliquer cette expérimentation.

Les 21 étudiants de la 2^{nde} promotion et les 18 étudiants de la 3^{ème} promotion ont réussi leur passage en 2^{ème} année, dont une étudiante dont la moyenne lui permettait d'avoir accès aux oraux pour MMOP. Caroline Barau note que l'on commence à voir de très bons étudiants qui font le choix de la filière soins infirmiers. Elle constate que la moyenne des étudiants augmente.

Un questionnaire de satisfaction montre que 100% des étudiants du dispositif le recommanderaient à des camarades.

Une réflexion est menée avec Peggy Lafuste pour la création d'une option « métiers du soin » en L2, qui leur facilitera l'admission sur la passerelle. Caroline Barau évoque les difficultés de déplacement rencontrées par les étudiants vue la répartition des lieux sur le territoire. Il existe aussi un sujet de travail avec Malika Derras pour trouver une solution pour inscrire les étudiants de L3 sur la passerelle d'automne, à l'heure actuelle, cette possibilité n'existe pas

Le Doyen confirme la complexité du dispositif, qui nécessite communication et ajustements budgétaires notamment. En notant la réussite des étudiants, le Doyen regrette que l'on soit « dans la qualité et pas dans la quantité », car le dispositif pourrait inclure beaucoup plus de professionnels de santé s'il était activé. Il explique que la faculté est tenue par des décisions de la Région et du Ministère de la santé sans pouvoir y déroger car il s'agit d'un diplôme d'état et pas d'une licence. S'il s'agissait d'une licence, le Président de l'Université ou le Doyen serait alors décisionnaire et pourrait faire des ajustements en fonction des besoins. Pierre Wolkenstein aborde le fait qu'un travail pour déclinier le diplôme de Pratique Avancée qui existe pour les infirmier.e.s aux Manipulateurs Radio et au kinésithérapeute mérite d'être mené car ils s'agit des nouveaux métiers de la santé.

VI. DUFMC :

Annexe 8

- **Politique d'exonération de tarif – Vote**
- **Renouvellement DU/DIU/CU – Vote**
Rapporteur : Agnès Fauquemberg

• **Politique d'exonération :**

Madame Fauquemberg présente le premier point qui concerne l'exonération de tarifs en formation continue dont la dernière mise à jour date de 2021

Elle informe qu'il existe 4 tarifs (A,B,C et D) en fonction des publics concernés. Elle indique qu'il n'y a pas de changements opérés mais qu'il convenait de les rappeler (diapositive 3).

Le Doyen n'a pas de remarques sur ces tarifs. Il suggère que l'on étudie l'exonération pour les hôpitaux affiliés récemment avec l'APHP (ex Hopital de Melun) et dont les personnels pourraient au même titre que ceux du CHIC bénéficier d'exonération (tarif C).Il va s'employer à le proposer prochainement .

• **Renouvellement et/ou création de DU/DIU/CU.**

Le DU « Agents physique en médecine (DUAPME) a reçu un avis favorable de la CDU pour une prorogation de 1 an. A Fauquemberg appelle l'attention des conseillers sur le besoin d'actualiser annuellement la convention SOMMEA (Société Marocaine de Médecine Esthétique et Anti-Age) qui régit plusieurs diplômes (diapositive 5) et qui a inscrit pour 2022-2023 plus de 60 stagiaires.

Pour le paramédical le DU « coordination de parcours et gestion de cas : accompagner les situations complexes » est retiré du catalogue depuis le printemps 2023.

Mme Fauquembreg alerte sur le fait que les porteurs du **DU « démocratie sanitaire – Médicament – Patient Partenaire** n'ont pas répondu à la demande de renouvellement. Il faudra reprendre le dossier pour une prochaine présentation si l'on veut réinscrire des étudiants.

Concernant **le DIU « régulation médicales dans un centre de réception et régulation des appels (CRRA)** deux modifications pour la partie budgétaire ont été apportées :

Un tarif C pour les internes et un tarif D pour les médecins généralistes. Deux Universités, Nantes et Rennes, ont rejoint l'organisation de ce DIU.

Le DIU Drépanocytose avec le Congo présente une organisation particulière. Les stagiaires seront inscrits à Kinshasa mais seront « hébergés » à Créteil afin d'accéder à la plateforme CRISTOLINK pour suivre tous les enseignements. Il y aura un reversement de l'Université de Kinshasa à l'UPEC (diapositive N°7).

On notera un changement de nom pour le « CU prise en charge des syndromes drépanocytaires majeurs et des thalassémies » qui devient le « **CU Paramédical Syndromes Drépanocytaires Majeurs (SDM)** ». Le deuxième changement pour ce CU concerne deux tarifs, celui de l'employeur et celui du stagiaire (diapositive n°8).

L'ensemble de ces modifications sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Mme Fauquemberg fait un bref point sur le fonctionnement du DUFMC et des prochains recrutements qui viendront stabiliser le service (diapositive N°9).

Le Doyen informe l'assemblée que Madame Fauquemberg poursuit sa carrière à l'UPEC en central sur l'équilibre des comptes de notre Université dès le 1^{er} novembre.

VII. Vie étudiante :

- Associations étudiantes – projets 2024 – *Information*

L'Association Cristolienne des Arts

Annexe 9

Rapporteurs : **Mattis Liebskind** secrétaire général et **Constance Morand** VP Débat

Mattis Liebskind commence par préciser que cette année est charnière pour l'ACA qui commence à être une réelle association. Une adhésion de 10€ est nécessaire pour participer à tous les pôles qui sont listés ci-dessous :

- Pôle photo : réaliser des reportages photos à tous nos événements. Faire un concours photo à la fin de l'année. L'ACA compte aussi proposer des photos CV et professionnelles prochainement.
- Pôle théâtre : séances d'1h30 hebdomadaires, ouvertes à tous niveaux.
- Pôle jeux : des milliers de jeux de sociétés, repas, amusement, rencontre, cadeaux...
- Pôle DJ : une formation DJ par des séances mensuelles et l'occasion de s'exercer aux événements de l'AEMC (soirées, événements sportifs) et des autres pôles de l'UPEC qui le demandent.
- Pôle Ciné : partenariat avec les Cinémas du Palais, qui nous permet d'avoir des projections privées à des tarifs préférentiels.
- Pôle musique : remplace la fanfare qui a malheureusement disparu. L'ACA possède toujours les instruments mais n'a plus de volontaires pour en jouer. Le pôle musique serait orienté « rock ». Le gros problème pour ce pôle est celui du local pour entreposer le matériel, notamment tous les instruments de musique. Ce qui implique la nécessité de louer un espace de stockage mais sans ressources financières. Le bureau essaie de voir si quelque chose est possible en central car le sous-sol de la faculté en travaux doit être vidé mais sans solution de repli.
- Pôle danse : styles variés, séances hebdomadaires, projet de monter un spectacle en fin d'année.
- Pôle débat : se réunir une fois par mois pour apprendre à débattre, s'exprimer en public et à se renseigner sur les sujets de bioéthique. Constance Morand souhaite proposer la participation à des débats politiques au niveau régional, voire à un concours de rhétorique, et un partenariat avec Sciences Po Paris.

Mattis Liebskind précise que cette année l'ACA s'ouvre aux étudiants du campus centre, ils ne participent pour l'instant qu'au pôle théâtre mais ce nouveau pôle Débat se passant sur le campus centre, c'est l'occasion de les accueillir, cette ouverture aux autres composantes est un des grands enjeux de l'ACA pour l'année 23-24. Il insiste sur le besoin d'aide pour la communication dans ce sens.

Pour véritablement relancer l'ACA cette année, les démarches pour le Fond de Soutien aux Initiatives Etudiantes (FSIE) sont à reprendre. Les pôles n'étaient plus actifs, l'association n'est pas à créer de zéro, mais presque. Les 2 problématiques sont le stockage et la communication.

Le Doyen précise que la Faculté tient à l'ACA, il rappelle que l'ACA eut organisé des projections et débats dans le grand auditorium du CHIC qui était alors plein. Il s'engage à soutenir l'association sur le point du local de stockage et témoigne un fort intérêt pour le pôle Débat.

Il rappelle que les rassemblements étudiants sont pour l'instant interdits du fait de la situation Vigipirate nationale.

L'Association des Etudiants en Médecine de Créteil (AEMC)

Annexe 10

Rapporteurs : Samuel Farnel, Président, Dahlia Laktib, secrétaire générale, et Vadim Doucet, trésorier

Samuel Farnel commence par indiquer que la ligne directrice de cette année pour l'AEMC est d'améliorer la communication de l'association avec la faculté. Des réunions ont été organisées avec les services intérieur et financier pour parler de leurs projets et voir comment la faculté peut aider mais également comment l'AEMC peut porter la voix de la faculté auprès des étudiants. Car sa mission principale est d'améliorer la qualité de vie des étudiants en médecine à Créteil.

La présentation liste les pôles de l'association :

- Pôle coordination : VP général, VP événement, VP communication.
- Pôle partenariat : restaurants, auto-école, assurances, outils pédagogiques.
- Pôle développement durable : le Vinted AEMC, le Cendrier-sondage, l'éco-responsabilité pour les repas des groupes d'intégration, organisation d'un éco-quiz.
- Pôle santé globale et solidarité : Hôpital des Nounours, récolte de fonds Téléthon, Sidaction, organisation d'un amphi de sensibilisation sur la trans-identité, olympiades roses pour Octobre rose, Movember pour sensibiliser aux cancers masculins, projet de sensibilisation sur la santé sexuelle pour les collégiens, les P'tits opérés du CHIC.
- Pôle échanges : stage inter-CHU en France, et stage à l'international.
- Pôle design chargé des supports de communication.
- Pôle presse : journal humoristique mensuel L'Instant Cristolien (LIC), guide du P2.
- Pôle Angel : référentes santé mentale, formées pour aider les personnes en situation de détresse psychique et les orienter vers les professionnels adéquats.
- Représentant associatifs : liens avec l'ACA, le Tutorat et l'ANEMF.

Le Doyen ajoute qu'il serait très intéressant d'intégrer les étudiants formés en santé mentale à la Commission Etre Etudiant.

Le Tutorat Santé Paris 12

Annexe 11

Rapporteurs : Chloé Wolos présidente, Maxime Letestu Secrétaire Général, Mathurin Coste Trésorier

Chloé Wolos commence par donner quelques chiffres sur le Tutorat :

- le bureau se compose de 16 personnes
- 1107 adhérents
- 204 tuteurs (dont 35 des 4 autres filières de santé)

Elle rappelle le but du Tutorat : accompagner les étudiants en licence et les aider à valider leur année peu importe leur choix d'études futur.

Les services proposés sont :

- retranscrits de cours
- entraînements hebdomadaires en situation d'examen, soutenus par les professeurs que la Présidente remercie pour leur aide précieuse. Ces entraînements de qualité sont très appréciés des étudiants en Licence.

- enseignements dirigés hebdomadaires, à Créteil, sur les antennes et en distanciel.
- les pôles bien être et Oreo sont très importants pour l'image du Tutorat dans les salons et forums franciliens
- Adaptation des supports aux personnes ayant des troubles dys pour permettre l'inclusivité
- préparation aux épreuves de second groupe avec le Professeur Gallien.

Le Tutorat Santé Paris XII est lauréat du prix coup de cœur du jury lors du Weekend Entre Tutorats (WET) d'octobre 2023 pour le projet adaptation, décerné par les représentants de toutes les associations nationales MMOPK.

Maxime Letestu, précise que les adaptations concernent aussi les couleurs pour les troubles visuels, ou encore des temps dédiés lors des ED avec un tuteur spécialisé et formé au TDA(H).

Le but étant de préparer sans sur-avantager. Une charte adaptation en lien avec ce projet, va être réalisée par le Tutorat car elle est réclamée par de nombreux étudiants en France, elle serait utilisable également dans les autres filières que celles de santé grâce à un travail collaboratif.

L'association a lancé pour la première fois une enquête sur le bien être des tuteurs, les retours sont très bons notamment grâce aux efforts du Bureau d'adaptation de l'emploi du temps Tutorat pour que les bénévoles ne soient pas pénalisés. Le Tutorat vient également de finaliser une enquête sur la Réforme d'Entrée dans les Etudes de Santé avec l'ANEMF pour réaliser des documents explicatifs actualisés.

Mathurin Coste présente les projets : fournir gratuitement des pulls à tous les tuteurs, reprendre le site internet qui avait été fermé. Via le Tutorat de Tours, l'équipe a découvert leur plateforme spécialisée pour les Tutorats, et est en bonne voie pour le mettre en place cette année, ce qui permettrait notamment d'avoir une grande banque de données pour tous les concours blancs et qui facilitera grandement la tâche du bureau.

Les partiels blancs, Journées d'Immersion en Santé (début février 24), les oraux blancs (mi-juin 24), les retours dans les lycées, sont des activités que le Tutorat poursuit cette année.

Les chiffres des dépenses prévisionnelles du Tutorat sont détaillés page 6 de l'annexe pour les plus gros projets.

L'association essaie de trouver des solutions d'aides financières, notamment pour les retranscrits qui ont coûté plus du double des recettes de l'année dernière.

Tous les coûts sont compliqués à assumer pour l'association malgré l'adhésion de 20€.

Sur l'aspect financier, l'association aimerait pouvoir adapter l'adhésion pour les étudiants boursiers.

Le Doyen insiste sur le fait que pour lui le Tutorat est un point clef et pivot car il est un bon moyen de montrer qu'on peut faire Médecine sans avoir recours aux officines privées, il félicite et soutient l'engagement du Tutorat.

Il précise que le projet Flexi-Santé du Ministère prévoit un soutien aux étudiants du Tutorat.

VIII. PERSONNEL

- **Référentiel National d'Activités (RNA) Cadrage local – vote**
Rapporteur : Allan Thiolat

Annexe 12

Allan Thiolat indique qu'il y a, depuis la création de la Licence Sciences Pour la Santé, une population de Maîtres de Conférence des Universités plus importante à la Faculté. Leur statut est différent de celui des hospitalo-universitaires. Ils ont un service d'enseignements de 192 heures équivalent TD à effectuer par an.

Par ailleurs des activités effectuées en parallèle peuvent être soustraites à ce service sans excéder 64 heures.

Une liste de ces activités, données par le ministère et appliquées par l'UPEC, peuvent être redéfinies par chaque composante en fonction de son budget et de son propre règlement.

Il avait été proposé par Françoise Botterel, Vice-Doyenne, de constituer une « commission RNA » chargée d'examiner les demandes déposées par les enseignants chercheurs sur la plateforme « OSE ».

Cette commission est constituée aujourd'hui des personnes suivantes :

- Aurélie SITTER Responsable RH de la Faculté
- Françoise BOTTEREL (PU-PH) , Vice Doyenne à la Pédagogie
- Carole HENIQUE (PR)
- Allan THIOLAT (MCU)
- Jean Philippe REGNAUX (MCU)

Allan Thiolat décrit la procédure avec saisie des enseignements prévisionnels + activités RNA par les enseignants entre septembre et novembre de l'année en cours puis à nouveau entre janvier et juillet la saisie réalisée + activités RNA. Ainsi la commission RNA se réunira deux fois. Dans l'année universitaire pour statuer sur les demandes déposées.

Allan Thiolat explique que dans les activités considérées comme pouvant relever du RNA il y avait par exemple la mise en place d'enseignements innovants qui permettait de soustraire 15h00 au service à effectuer. La commission a considéré que la notion d'innovation était limitée dans le temps (5 ans) et que ce n'était pas cumulable (diapositive N°3).

Les activités référencées AP III Responsabilités de structure ou missions pédagogiques (diapositives N°4 et 5), nombreuses à la faculté de santé sont très consommatrices de temps et pourtant non cumulables.

Pour chaque activité à prendre en compte la commission RNA a proposé l'équivalent horaire à soustraire.

La commission va devoir faire l'étude fine de chaque situation qui pourra être réétudiée chaque année.

Le Doyen pense que cette commission est une avancée importante pour la Faculté de santé, qu'elle pourra évoluer selon l'usage et que la flexibilité sera la règle.

Le vote est demandé sur la Commission qui se charge d'étudier les demandes et sur les volumes horaires proposés.

Ces points sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Révision des effectifs Hospitalo-Universitaires 2024 (PUPH, MCUPH, PHU) Annexe 13**
Rapporteur : Pierre Wolkenstein

Le Doyen fait un bref récapitulatif des étapes qui ont précédées.

Les emplois qui sortiront au journal officiel de janvier 2024 ont été présentés au MESR lors de la rencontre des deux ministères (MESR et Ministère de la Santé) le 6 octobre 2023.

Deux types de postes sont concernés, ceux sur emplois vacants et ceux en demande de création. Il présente les postes de **PUPH** demandés

- Anesthésie Réanimation
- Chirurgie Digestive
- Hépatologie Gastro Entérologie
- Imagerie Médicale

Il enchaîne avec les postes de **MCU-PH** demandés :

- Hépatogastro-entérologie
- Médecine interne
- Neurochirurgie
- Pneumologie

Et termine par les postes de **PHU** :

- Imagerie médicale
- Médecine intensive réanimation
- Physiologie
- Rhumatologie

Il précise que les postes de PHU sont des postes contractuels cumulés avec les postes de Chefs de Clinique et que l'ensemble ne peut excéder 8 ans.

Chaque année il est possible de demander des créations sur des leviers qui changent chaque année ou sur des politiques plus durables (diapositive 5).

Il rappelle qu'en 2019 Frédérique Vidal, Ministre de l'Enseignement Supérieur de la Recherche, avait proposé la création de 250 postes hospitalo-universitaires répartis en 5 ans. Nous sommes donc sur la dernière année de la répartition de 50 postes supplémentaires par an pour les 36 facultés, soit 1 à 2 créations par an. Jusqu'à maintenant nous avons obtenu toutes les créations demandées sur les 3 arguments évoqués (disciplines en tension, réforme des études médicales et parité).

Pour les disciplines en tension la psychiatrie et pédopsychiatrie arrivent en première ligne ainsi que la pédiatrie, les soins palliatifs et la médecine générale dont le DES a vu sa maquette augmenter d'une année ce qui implique le besoin de plus d'enseignants.

Une nouvelle discipline en tension émerge cette année, l'anatomo-pathologie essentielle au fonctionnement des établissements notamment dans le domaine du cancer et des maladies inflammatoires et dont l'attractivité en ville a séché les viviers du service public.

Nos demandes portent cette année sur :

- 1 poste de PUPH de psychiatrie
- 1 poste de PUMG de médecine générale

Les échanges d'octobre avec les conseillers sont plutôt favorables et le Doyen est confiant.

Ces demandes de postes sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour finir sur ce point, le Doyen souhaite partager avec les conseillers son inquiétude sur la nouvelle réglementation pour les fonctionnaires de pouvoir demander à poursuivre son activité jusqu'à 70 ans. Deux motifs peuvent être opposés au demandeur ; l'état de santé et les nécessités de service. Cela risque de déstabiliser la révision des effectifs car les postes seront bloqués pour ce temps supplémentaire accordé. Nous attendons les arrêtés et les circulaires d'application de ces nouvelles dispositions.

